

## ARRÊTÉ

### fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur spécialité communication session 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

**Vu** les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

**Vu** les articles D643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

**Vu** l'arrêté du 3 novembre 2014 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité communication ;

## ARRÊTE :

**Article 1** : Sont nommés présidente et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité communication :

Présidente : Madame Samia MEMLOUK, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale ;

Enseignante-chercheuse : Madame Hela MILED ;

Enseignants : Mesdames Benoite BUREAU, Laurence DIGNAC, Soena GIUDICELLI, Dallal MANSOURI, Anne-Sophie MONTARIOL, Fathia RADJABOU, Fabienne REYSSIER, Nadège THOMASSIN ;  
Messieurs Sergi BADIA VIVES, Eric BIZOT, Frédéric CHATELAIN, Jean-Philippe DELFORT ; Omar ZAOUÏ ;

Professionnels : Mesdames Marie-Françoise CHAVANNES, Cecile DESVERGNES, Samira DJOUADI, Odile DUSSAUCY, Séverine LEBRE-BADRE, Nadia LESSARD, Elsa WEBER ;  
Messieurs Youcef BOUALEM, Ludovic CHESNEL, Frédéric DERSOIR, David JAUME, Baptiste GANZ, Benjamin MALO ;

**Article 2** : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

  
Frédéric MULLER